

Frais de déplacement

Personnel de l'organisme public

Année financière
2017-2018

Trimestre
Octobre à décembre

Personnes concernées	Total des frais de déplacement
Personnel de l'Autorité des marchés financiers	448 380,93

La mission et les responsabilités de l'Autorité imposent à son personnel d'effectuer des déplacements dans plusieurs circonstances (ex : inspection, enquête, surveillance, vacation devant les tribunaux etc.), et à l'égard d'entreprises assujetties et clientèles de l'Autorité qui sont présentes sur l'ensemble du territoire du Québec. De plus, la nécessité pour l'Autorité d'être active et influente sur les scènes nationales et internationales dans le cadre notamment des forums de régulateurs, ainsi que d'être accessible aux nombreux intervenants et partenaires externes du secteur financier québécois impliquent plusieurs déplacements. L'Autorité exerce enfin ses activités sur deux sites ce qui occasionne des déplacements de la part de son personnel, notamment son personnel d'encadrement pour la supervision de leurs équipes. Les déplacements du personnel de l'Autorité sont gérés de façon circonspecte, avec un souci d'économie des frais qui y sont associés. En outre, l'Autorité favorise, en premier lieu, l'utilisation de moyens technologiques de communication (Lync, Visio, appel conférence) qu'elle met à la disposition de son personnel.

Au 15 février 2018